



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens - Crissier - Ecublens - Prilly - Renens -
Saint-Sulpice - Villars-Sainte-Croix

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association
"Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Séance du 15 mai 2024

Présidence : Mme Catherine Dutoit

Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 05/2024 « augmentation des coûts d'infogérance du service informatique de Prilly - Crédit complémentaire » du Comité de Direction du 27 mars 2024,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accepter l'adaptation des honoraires annuels et forfaitaires d'infogérance du SIP, portant ainsi la somme de CHF 100'000.- à CHF 200'000.- TTC.
2. D'octroyer au CODIR un crédit complémentaire à hauteur de CHF 50'000.- TTC au budget de fonctionnement 2024, ceci en dépassement budgétaire du compte n°6004.3185.02 « Honoraires informatiques » pour couvrir l'adaptation du forfait pour le 2^{ème} semestre 2024 (prorata temporis).
3. De financer ce crédit complémentaire par la trésorerie courante.
4. De porter au budget 2025 et suivants le montant annuel de CHF 200'000.-- TTC, dans le compte n°6004.3185.02 « Honoraires informatiques », pour les prestations fournies par le SIP.

Ainsi délibéré en séance le 15 mai 2024.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Présidente :


C. Dutoit

La Secrétaire :


S. Gosteli